AVERTISSEMENTS AGRICOLES

DLP - 9 - 4 - 71 171505

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION PÉRIODIQUE

EDITION DE LA STATION POITOU-CHARENTES

CHARENTE, CHARENTE-MARITIME, DEUX-SEVRES, VIENNE

12, rue Victor Hugo - 86 - POITIERS - Tél (49) 41.35.55

ABONNEMENT ANNUEL 25F

C. C. P. LIMOGES 4. 752. 22. W.
Sous Régisseur de recettes et d'avances
AVERTISSEMENTS AGRICOLES
12, rue Victor Hugo - 86 - POITIERS

BULLETIN N° 127 - AVRIL 1971 - Supplément n° 1.-

/POIRIER/

TAVELURE

En raison de l'avancement de la végétation et de l'état de maturité des périthèces de tavelure, il est nécessaire d'appliquer sur toutes les variétés le traitement préconisé dans notre précédent bulletin, pour autant qu'il n'a pas été exécuté.

Le renouveler au début de la semaine prochaine s'il a été effectué avant le 6 Avril.

/POMMIER/

TAVELURE

Le temps actuel très doux a accéléré le débourrement de toutes les variétés qui atteignent ou dépassent le stade C, - selon les régions et les situations -. D'autre part, le nombre de périthèces mûrs, susceptibles de donner des projections d'ascospores, a augmenté ces derniers jours. En conséquence, appliquer le premier traitement dès que les arbres ont atteint le stade C, ou C3 suivant les variétés (bourgeons éclatés) -.

NOTE : En ce qui concerne les tavelures, après toute pluie ayant lessivé un traitement, celui-ci doit être renouvelé sans attendre un avis de la Station.

OIDIUM

Les conditions climatiques actuelles sont favorables à ce champignon, qui reprend son activité. Pour les variétés sensibles et les cultures atteintes l'an passé, effectuer un traitement dès le stade C. Cette intervention pourra être associée à la protection antitavelure.

Se reporter au Bulletin n° 126 pour le choix des produits.

ANTHONOME

Le traitement préconisé dans notre précédent bulletin est à appliquer sans tarder, notamment en Gâtine, sur les arbres de plein vent.

P./35

Imprimerie de la Station Poitou-Charentes - Directeur-Gérant : L. BOUYX

/ COLZA /

MELIGETHES

Les méligèthes ont fait leur apparition. Dans la plupart des parcelles, leur population est déjà importante. Il est donc nécessaire de protéger les plantes avant qu'elles n'atteignent le stade sensible.

Effectuer un contrôle et intervenir si les insectes sont nombreux, (2 insectes par pied en moyenne).

Utiliser un des produits conseillés dans le bulletin nº 127 en opérant lors d'une journée ensoleillée et par temps calme.

Actuellement, on trouve dans les colzas de nombreuses petites altises, lesquelles ne causent à cette époque aucun dommage sérieux. Elles se différencient facilement des méligèthes parce qu'elles se déplacent en sautant.

CHARANCON DES SILIQUES

Les premiers adultes ont fait leur apparition dans les cultures.

Bien qu'en général, il n'est pas rentable d'effectuer des traitements contre ce ravageur, profiter du traitement contre les méligèthes pour réduire leur population si leur présence est constatée.

Pour cela, utiliser contre les méligèthes un produit qui soit efficace contre les charançons, et ceci à dose recommandée contre ces ravageurs.

NOTE : Protection des abeilles.

La Loi interdit l'utilisation sur plantes en fleurs visitées par les abeilles des produits insecticides, hormis ceux qui sont reconnus non toxiques pour ces insectes ; outre quelques acaricides sont non toxiques pour les abeilles :

- roténone,
- pyréthrines,
- diéthion,
- phosalone,
- endosulfan,
- toxaphène,
- polychlorocamphane.

En conséquence, chaque fois que pour les colzas le traitement sera effectué à un stade assez proche de la floraison, on utilisera de préférence un insecticide non toxique pour les abeilles.

La floraison commencée, il n'est plus utile, ni rentable, de traiter contre les méligèthes.

Le Chef de la Circonscription Phytosanitaire
"Poitou-Charentes"
F. BARBOTIN

Les Contrôleurs chargés des
AVERTISSEMENTS AGRICOLES
R. HUDE - H. BOUE

Imprimé à la Station, le 7 Avril 1971 - Précédente note : bulletin nº 127 -.